



Pan de mur maison abîmé côté voisin

Par **ValBINE**, le **12/05/2025 à 15:48**

Bonjour,rrnrNous avons un pan de mur qui donne chez notre voisin (dont nous n'avons pas accès) et nous venons de nous apercevoir qu'il est abîmé en bas, des parties se détachent et des tâches noires apparaissent (alors qu'à l'intérieur de notre maison rien n'apparaît, aucun dégâts). Il y a 2 ans il y avait une piscines tubulaires devant, nous ne pouvions donc pas voir le mur. Nous ne savons pas comment ils ont vidé leur grande piscine, et espéront que ce n'est pas à cause de la piscine que ces dégâts apparaissent. Nous souhaitons savoir qui est responsable de ces dégradations et qui doit réparer ? (n'ayant aucun accès de ce côté).rrnrSi vous pouviez nous éclairer sur nos droits, car nous avons peur que les dégâts s'étendent, il en va du bien être de notre maison, nous vous serons très reconnaissant.rrnrEspérant avoir un retour de votre part,rrnrBien cordialement.rrnrMme BINELLI

Par **Lag0**, le **13/05/2025 à 06:56**

Bonjour,rrnrVous pouvez demander à votre voisin de bénéficier d'un "tour d'échelle" pour faire les réparations sur votre mur.rrnr<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67#:~:text=La%20servitude%20de%20tour%20d,%2C%20r%C3%A9fec>

Par **Henriri**, le **20/05/2025 à 08:03**

Hello !rrnr"*Nous souhaitons savoir qui est responsable de ces dégradations et qui doit réparer.*"rrnr>> Personne ne pourra certifier que la proximité de la piscine de vos voisins est en cause. Le traitement de votre mur est donc "naturellement" à votre charge (à moins qu'il

soit mitoyen ?). Concertez-vous avec votre voisin pour prévoir une intervention passant chez lui (cf Lago).rnrnA+